



**Une force  
à vos côtés**

**WWW.CGTDESSDIS.COM**

Montreuil, le 4 juin 2019

Monsieur CXXXXXX XXXXXXX  
XXXXXXXXXXXX  
XXXXXXXXXX

Objet : réponse à votre prise de parole au grand débat

Monsieur,

Vous vous êtes exprimé dans un débat public en mars 2019 sur la corporation dont vous avez fait partie, les sapeurs-pompiers et des extraits de ce débat ont été diffusés à la radio, nous nous permettons donc quelques remarques.

Vous avez utilisé pour évoquer les sapeurs-pompiers, des termes flatteurs pour les sapeurs-pompiers volontaires et les officiers de sapeurs-pompiers professionnels, et péjoratifs et insultants à l'égard des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C.

Vous expliquez avoir été XXXXXXX et président d'un syndicat XXXXXXX, mais votre casquette de syndicaliste ne vous empêche pas de reprendre les poncifs éculés contre les fonctionnaires.

Concernant le temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels vous omettez qu'il variait de 2200 à 3400 heures jusqu'à la mise en place des 35 heures autour de 2002, et qu'aujourd'hui encore il dépasse dans la majorité pour les catégorie C, les 2000 heures.

Vous parlez d'un monde complexe en des termes simplistes empreints de mépris pour ceux qui auraient pu être vos subalternes, résumant leur travail à "8,27 jours par mois" en omettant que chaque séquence de travail est de 24 heures mais évoquant avec nostalgie un temps ou pour eux c'était "garde, garde, garde, un peu de repos et ainsi de suite".

Selon vous toujours, tout cela est dû à la départementalisation et à la faiblesse des élus et des directions, et qu'il faudrait "remettre une catégorie de personnel au boulot".

Ne vous limitant pas à la critique non fondée, vous accusez aussi cette même catégorie de "travail au noir", et pour certains d'être "plus gendarmes que pompiers" en soulignant "j'ai des noms et des adresses d'entreprises", " je ne balance rien au hasard", et pas avare de bons conseils vous concluez, "il faut remettre de l'ordre au sein du SDIS".

Nous ne pouvons que constater:

- que vous ne faites pas la différence entre les interventions et les sorties de secours, le nombre d'interventions étant toujours inférieur à la celui des sorties de secours,
- que vous avez une conception du syndicalisme différente de la nôtre, que les avancées de la santé sécurité au travail en terme de plafond maximum n'est qu'à vos yeux, un truc pour ne pas passer sa vie au travail
- que vous n'êtes pas obligé de vous borner à dénoncer des pratiques que vous réprouvez et qui tombent, sous réserve de leur exactitude, sous le coup d'un certain nombre de règles, mais pouvez informer les autorités compétences qui sont fondées à saisir le procureur ou/et mettre en oeuvre des mesures disciplinaires.

Enfin nous ne pouvons que vous rappelez en réponse à vos propositions la pensée de Herbert Louis MENCKEN, "Pour chaque problème complexe, il y a une réponse qui est claire, simple et fausse."

Nous ne pouvons que vous invitez pour agir sur les choses à quitter les révolutions de salons pour vous engager à l'image de ce que vous dites avoir déjà fait, vos analyses pourraient y gagner en complexité et en profondeur.

Veillez recevoir Monsieur, nos salutations respectueuses.

Pour le collectif fédéral CGT des SDIS



Sébastien DELAVOUX